



Le 31 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

TRAVAILLEURS

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Mitton

L'hon. M. Turner

LOGEMENT

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

M. Losier

L'hon. M^{me} Green

ÉDUCATION

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan

L'hon. M. Hogan



Questions orales

[Traduction]

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. La réponse que le ministre de l'Éducation a donnée hier au sujet du rapport du défenseur des enfants et des jeunes était très décevante. Le rapport dénonçait un problème grave et croissant dans la province au sujet des journées partielles et de l'augmentation considérable du nombre d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation à l'école. Au lieu de reconnaître la situation, de faire preuve d'empathie et de s'engager à travailler à la résolution du problème, le ministre, hier, nous a fourni des justifications.

Ce que nous voyons de la part du ministère, c'est une contestation judiciaire, ce qui n'est pas surprenant de la part du gouvernement actuel. Il semble que, ce qu'il préfère, c'est porter des affaires devant les tribunaux et payer les avocats. Je me demande si le ministre expliquerait pourquoi, au lieu de s'engager à prendre des mesures pour réduire le nombre d'enfants qui suivent un plan de journées partielles, il tente d'utiliser du jargon juridique pour justifier ses gestes.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais vraiment demander le nom des deux écoles dont on a parlé, mais je vais m'en abstenir, car je ne pense pas qu'elles existent.

En ce qui concerne les enfants qui suivent un plan de journées partielles, c'est une question extrêmement... Je prends le rapport du défenseur des enfants et des jeunes très au sérieux. Je ne sais pas trop quelles poursuites nous avons intentées. Je devrai m'informer auprès du ministère à ce sujet.

Voici ce qui me préoccupe le plus. Je peux consulter la plateforme PowerSchool et trouver tous les enfants dans la province qui suivent un plan de journées partielles et pour qui a été établi un plan d'intervention. Cela ne pose aucun problème dans notre ministère. Nous devons être au courant des élèves qui ne sont pas inscrits à un plan d'intervention. Je n'ai aucun moyen de le savoir. Nous enquêtons actuellement pour déterminer où cela se produit effectivement et si les enfants qui sont à la maison reçoivent bel et bien les services dont ils ont besoin. De plus, les districts francophones n'assurent pas le suivi des données à cet égard, ce qui pose problème.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis vraiment reconnaissante au ministre de l'Éducation de la réponse fournie. J'aimerais qu'une telle enquête soit menée pour que nous veillions à ce que les enfants qui suivent un plan de journées partielles aillent à la maison et non seulement disposent d'un plan d'intervention, mais reçoivent aussi de véritables services et

Questions orales

continuent d'apprendre. Encore mieux, ils ne retourneraient peut-être pas chez eux, mais fréquenteraient plutôt un véritable milieu éducatif adapté pour que soient assurées les variations qui répondent à leurs besoins.

Je me demande si le ministre expliquerait ce qui suit. Il y a quelque temps, le secteur anglophone a affiché une réduction des inconduites graves. Je me demande si vous nous diriez ceci : Comment a-t-on tenu compte des enfants qui suivent un plan de journées partielles dans la réduction des inconduites?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je suis aussi reconnaissant à la chef de l'opposition de la question. Je pense qu'il s'agit d'une question importante. Les enfants qui suivent un plan de journées partielles n'ont pas été pris en compte lorsque nous avons examiné la réussite des mentors en interventions comportementales. Nous augmenterons encore leur nombre l'année prochaine, car ils réussissent si bien à réduire les comportements négatifs qui perturbent le milieu d'apprentissage dans nos salles de classe.

Les journées partielles font partie d'une variation du milieu d'apprentissage commun. Vous savez, j'ai un ami très sage que je consulte et qui a rédigé un rapport sur l'inclusion. Nous avons longuement parlé des variations du milieu d'apprentissage commun et des exigences à cet égard, et il ne s'agit pas simplement d'un plan. Il doit y avoir un plan, mais le plan ne vaut rien s'il n'y a pas de suivi ni de services fournis au titre du plan. D'après mon expérience, il est difficile de discuter de la question avec des personnes qui ne sont pas des éducateurs. Nous fournissons toujours des services de tutorat pour accompagner...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis contente que le ministre ait mentionné l'inclusion. Il y a un certain temps, des réformes de l'inclusion étaient en cours. En fait, nous avons cru comprendre de la part du gouvernement que les mesures étaient presque prêtes à mettre en oeuvre il y a deux ans. Des enseignants nous disent que l'interprétation de la politique d'inclusion leur pose des défis, de même que le manque de ressources nécessaires à sa mise en oeuvre comme il était prévu au départ. Je me demande si le ministre nous dirait pourquoi les réformes en matière d'inclusion ont été abandonnées. Dirait-il qu'il a été distrait au cours des deux dernières années?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Eh bien, Monsieur le président, j'ai été distrait récemment par les observations qu'a faites la chef de l'opposition dans le balado ontarien, des observations sur les droits des parents, ainsi que par le fait qu'elle n'a pas pris la parole pour se porter à la défense du personnel enseignant, qu'on avait traité d'homophobe. La situation a été quelque peu distrayante.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Toutefois, je crois fermement à l'inclusion. En ce qui concerne la politique d'inclusion, il n'est pas tellement question de changements. Nous devons adopter certains changements, car le libellé de la version française diffère de celui de la version anglaise, et l'une doit correspondre à l'autre. Nous y travaillons actuellement. Toutefois, la politique n'est pas ce qui suscite des préoccupations. La question a trait à l'application de la politique dans la province. C'est là que nous concentrons nos efforts afin de veiller à ce que la politique d'inclusion — et nous sommes un chef de file mondial en ce qui a trait à l'inclusion — soit appliquée de la même façon dans tous les districts et toutes les écoles de la province.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, selon moi, voilà exactement de quoi il est question. Ce qui suscite des préoccupations, c'est l'application de la politique et la capacité d'appliquer la politique au moyen des ressources nécessaires à sa mise en oeuvre. Il semble qu'on avait pris acte de la situation et prévu en conséquence. Un plan était prêt à être mis en oeuvre il y a deux ans ; pourtant, nous voici aujourd'hui sans aucune ressource additionnelle pour appuyer la mise en oeuvre adéquate de la politique d'inclusion. Le ministre nous dirait-il pourquoi le dossier traîne depuis deux ans? Que se passera-t-il maintenant pour améliorer notre capacité à assurer l'inclusion comme c'était vraiment prévu?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, encore une fois, il est très difficile d'essayer d'expliquer aux gens qui ne sont pas éducateurs comment le tout fonctionne.

(Exclamations.)

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Non, je ne retirerai pas mes propos.

Au Nouveau-Brunswick, la politique d'inclusion a vu le jour en 1985. La politique a évolué depuis, et nous avons évolué avec elle. Des difficultés liées à cette évolution se font encore sentir aujourd'hui, ce qui est très surprenant. Après 40 ou 50 ans, on pourrait penser que nous aurions trouvé la bonne formule. Il y a toutefois des différences dans la province. Nous examinons ces différences. Si un nombre accru d'assistants en éducation constituait la solution, tous les problèmes seraient réglés depuis longtemps.

J'accorde de l'importance au travail qu'accomplissent les assistants en éducation dans les écoles. Ces personnes sont extrêmement importantes. Toutefois, ajouter simplement plus de ressources ne peut régler le problème si on ne cherche pas à en déterminer la cause.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante de la leçon d'histoire. J'espère que

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nous pouvons en arriver au présent et ensuite à l'avenir. L'amélioration de la prestation de nos services d'inclusion a été désignée comme une priorité par le gouvernement actuel et certainement par le personnel enseignant et les parents de la province. Il est impossible d'aller dans une école sans que les membres du personnel enseignant donnent des exemples de cas où il leur est impossible de fournir les services qu'ils aimeraient vraiment fournir et que les enfants méritent. J'espère donc que le ministre pourra passer à aujourd'hui et nous dire... Il vient de dire que les assistants en éducation et les ressources ne constituent pas la solution. Que fera le gouvernement pour améliorer notre façon d'assurer l'inclusion?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci encore, Monsieur le président. La simplification exagérée d'un problème amène toujours les gens à croire qu'il y a une réponse simple. En ce qui concerne l'inclusion, il n'y a pas de réponse simple, car, dans l'ensemble de la province, les principes d'inclusion sont appliqués au cas par cas pour répondre aux besoins individuels de chaque élève. Nous créons des plans d'intervention en collaboration avec les parents, nos professionnels, nos enseignants-ressources et nos enseignants afin de répondre aux besoins des élèves. Voilà la situation actuelle. Nous poursuivrons ainsi, mais il y a des différences dans la province. Nous cherchons à déterminer comment nous pouvons faire en sorte que tout le monde dans notre petite province fasse la même chose. L'un des défis, c'est que les districts ont une certaine latitude quant à la façon dont ils appliquent la politique d'inclusion, ce qui ne devrait pas être le cas. Toutefois, ce l'est.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je suis sûre que le personnel enseignant et les parents qui écoutent le débat sont extrêmement frustrés. Même si le gouvernement a déclaré que la question était une priorité et que le personnel enseignant déclare depuis de très nombreuses années que c'est une priorité, nous avons un ministre qui nous dit : Eh bien, nous examinons le tout pour voir comment nous pourrions... Manifestement, aucun plan n'est prévu quant à la façon dont le gouvernement améliorera les résultats pour tous les élèves de la province afin que chaque enfant ait accès à une éducation équitable. Pouvez-vous me nommer une nouvelle mesure que vous prendrez dans les prochains mois qui permettra d'améliorer la situation dans le système d'éducation et d'inclure tous les apprenants?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci de la question. Au cours des prochains mois et du prochain mandat, nous commencerons par examiner les raisons pour lesquelles les responsables des districts francophones ne savent pas combien d'élèves suivent un plan de journées partielles. Selon moi, il s'agit d'une question sur laquelle il faut se pencher, et nous le ferons. Nous disposons de personnes qui sont payées pour s'occuper des plans et en faire le suivi dans les écoles et les districts afin que, lorsque le ministère en fait la demande, ce dernier puisse obtenir les données. Malheureusement, soit il n'y a pas de données, soit on ne sait pas en quoi elles

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

consistent. C'est un problème majeur. Voilà l'un des éléments par lequel nous commencerons.

Ce que nous ne ferons pas, c'est mener une autre étude, car l'inclusion a déjà fait l'objet de trois études. Les recommandations qui ont découlé de certaines d'entre elles n'ont pas toutes été mises en oeuvre. Certaines des études antérieures ont été reléguées aux oubliettes par d'autres gouvernements. Nous examinerons le rapport Porter et AuCoin...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, lorsque nous demandons au ministre quelles mesures il prendra pour changer les choses, il pointe du doigt les districts scolaires francophones et le personnel enseignant et dit : Nous commencerons par examiner la situation. Il ne s'agit pas d'une mesure que prendra le ministère de l'Éducation. Il est question de jeter le blâme sur une entité. Nous ne devrions pas avoir à attendre le prochain mandat pour obtenir les données. Les données devraient être fournies dans les prochaines semaines.

Je veux entendre parler de mesures. Que fera le ministre? Ne jetez pas le blâme sur autrui. Quelles responsabilités le ministre et son équipe assumeront-ils et quelles mesures prendront-ils pour veiller à ce que nous ne soyons pas témoins d'une augmentation du nombre de journées partielles dans l'avenir et pour que nous obtenions de meilleurs résultats de notre programme d'inclusion?

Je tiens à parler précisément du programme de Prestation des services intégrés (PSI). Lorsque la PSI a été lancée, elle était enthousiasmante. Tout le monde était d'accord. Nous constatons maintenant que le système est mal en point. Il s'agit d'un ensemble crucial de services complets pour les élèves qui ont besoin d'aide. Que fait le ministre pour renforcer et améliorer le programme de PSI?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je ne pointais personne du doigt. J'énonçais un fait et j'examinais certaines des mesures que nous devons prendre. Vous savez, l'inclusion ne se limite pas qu'à la planification de journées partielles. Il est question de répondre aux besoins des élèves dans le milieu d'apprentissage commun, et, dans certains cas, des variations du milieu d'apprentissage commun peuvent être nécessaires. Parfois, les variations ne sont pas tous les jours les mêmes. Les élèves sont tous différents.

Bon, en ce qui concerne le modèle de Prestation des services intégrés, il connaît beaucoup de succès dans certaines parties de la province. J'ai eu la chance d'offrir ces services dans mon école, soit la Woodstock High School. Nous avons travaillé en très étroite collaboration avec tous nos partenaires. Nous avons échangé des renseignements. Nous avons accordé la priorité aux élèves et nous avons travaillé fort pour répondre à leurs besoins.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je vais continuer d'essayer, Monsieur le président. Je suis reconnaissante au ministre de certains des propos qu'il a tenus. Il ne s'agit pas seulement d'avoir des plans d'intervention pour les élèves qui suivent un plan de journées partielles. Nous devons essayer de déterminer comment nous répondrons aux besoins des élèves dans le milieu d'apprentissage commun et dans le cadre de variations de ce dernier, idéalement, toujours à l'intérieur de l'école et du système scolaire. Nommez-moi une chose, seulement une, que vous ferez autrement pour veiller à ce que nous puissions répondre aux besoins de plus d'élèves dans le milieu d'apprentissage commun et dans les écoles, au lieu de les envoyer chez eux.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je ne sais pas combien de fois il me faut dire ce qui suit : L'inclusion comprend un large éventail de mesures. Il ne s'agit pas que d'envoyer les enfants chez eux. Cela n'est pas vraiment de l'inclusion. Lorsqu'on envoie un enfant chez lui, que ce dernier suit un plan de journées partielles et que le soutien approprié est fourni, l'objectif est de ramener l'enfant à l'école. C'est l'objectif, et nous poursuivrons notre travail à cet égard. La PSI joue un rôle important dans le cadre du travail qui est accompli avec nos enfants qui éprouvent des difficultés à l'école et à l'extérieur de l'école. Voilà tout simplement ce qu'est le milieu d'apprentissage commun. Les variations du milieu d'apprentissage commun continuent de faire partie de notre travail.

Lorsque nous constaterons que nous devons fournir plus de soutien à l'interne et plus de possibilités de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant, nous les fournirons pour que le personnel enseignant puisse répondre aux besoins des élèves.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Après avoir posé je ne sais combien de questions, je suis contente de voir que l'on fait enfin un petit peu de progrès. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance parle de la formation nécessaire pour le personnel enseignant. Peut-il nous préciser une date limite à laquelle cette formation sera offerte? Quand le personnel enseignant pourra-t-il participer à cette formation que le ministre vient de décrire?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Franchement, Monsieur le président ; le perfectionnement professionnel se poursuit de façon continue. Donc, il y a des occasions de perfectionnement professionnel pendant l'été, pour que le personnel enseignant puisse profiter de ces possibilités. Il y a, au

Questions orales

cours de l'année scolaire, des occasions de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant-ressource. Nous profitons aussi des journées de perfectionnement professionnel qui figurent au calendrier pour offrir à notre personnel enseignant des possibilités de perfectionnement professionnel en matière d'inclusion scolaire. Donc, il ne s'agit pas d'une question quant à laquelle nous croyons que des améliorations ne sont pas nécessaires. Nous savons très bien que nous pourrions faire mieux en ce qui concerne plusieurs questions, mais...

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver): Le temps est écoulé.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Maintenant, ce que dit le ministre n'est pas du tout clair. Il a dit que, pour donner suite au rapport du défenseur des enfants et des jeunes, il y aura des possibilités de formation concernant la nécessité d'offrir aux élèves la possibilité de rester à l'école. Il y aura de la formation pour le personnel enseignant en ce sens. Par la suite, il a simplement ajouté que, non, il est typique d'offrir des occasions de perfectionnement de façon continue et que cette approche est en place depuis longtemps.

C'est peut-être une approche qui est en place depuis longtemps, mais ce que l'on fait aujourd'hui ne fonctionne pas. Ce que l'on fait aujourd'hui fait en sorte que 500 élèves sont à la maison alors qu'ils devraient être à l'école. Je veux savoir ce que l'on changera pour que l'on puisse réduire ce nombre. Il faut des possibilités en milieu scolaire pour servir des élèves de façon inclusive. Alors, si rien ne change en matière de formation, alors que je pensais que le ministre allait proposer réellement une nouvelle initiative, que peut-il proposer? Qu'est-ce qui changera? Qu'y aura-t-il de nouveau pour réduire le nombre d'élèves qui ne sont à l'école que pendant une partie de la journée?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, les questions qui proviennent du côté de l'opposition partent dans tous les sens ; il ne s'agit pas d'une seule et même question. Selon les estimations du défenseur des enfants et des jeunes, 500 élèves sont à la maison. Il a conclu qu'il y avait un certain nombre d'élèves qui sont à la maison avec un plan qui n'est pas suivi ou encore sans plan. Je travaille avec le défenseur des enfants et des jeunes et avec son équipe pour essayer de savoir où sont les écoles en question et pour déterminer ce que l'on devrait faire pour les aider et les appuyer.

Il y a beaucoup de professionnels dans notre système qui travaillent vraiment fort chaque jour, soit du personnel enseignant, des aides-enseignants et du personnel enseignant-ressource.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, si mes questions vont dans tous les sens, c'est que j'essaie de suivre les réponses que donne le ministre. Il passe du coq à l'âne. Alors que nous essayons de comprendre ce qu'il dit effectivement, il tourne en rond et s'égare.

Encore une fois, le fait que le ministre dit qu'il faudra que le défenseur des enfants et des jeunes lui indique où se trouvent les écoles et quels sont les cas... Le fait qu'il n'est pas au courant est la racine fondamentale du problème. Il y a des enfants à qui personne ne prête attention. Nous les avons abandonnés. Nous les avons oubliés. Voici ce que nous pensons : Eh bien, ils ont été envoyés à la maison avec un plan d'intervention.

Je me demande si le ministre me dirait combien... Laissons de côté les 500 élèves. Parlons des 334 élèves dont vous êtes au courant dans le secteur anglophone. Combien de ces enfants obtiennent des services et un soutien en dehors du milieu d'apprentissage, et non pas un morceau de papier ni un plan d'intervention à apporter à la maison, mais bien de véritables services et un soutien réel qui leur sont fournis chez eux?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, les propos prononcés sont vraiment insultants à l'égard de notre personnel enseignant, de nos enseignants-ressources et de nos assistants en éducation.

Comme je l'ai déjà dit, les élèves qui suivent un plan de journées partielles ou pour qui un plan d'intervention complet a été établi sont inscrits dans la plateforme PowerSchool ou monAPPUI. Au ministère, nous avons accès aux données. Si je comprends bien le rapport du défenseur des enfants et des jeunes, il serait question de plans qui ne sont pas suivis. Soit ils ne sont pas suivis, soit ils ne figurent pas dans PowerSchool. Même si la chef de l'opposition pensait que je sais combien d'enfants dans les 297 écoles suivent peut-être un plan de journées partielles, alors que les renseignements à cet égard ne sont consignés nulle part...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

TRAVAILLEURS

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, les parlementaires du côté du gouvernement se vantent souvent des efforts qu'ils déploient pour réduire les formalités administratives. Afin de réduire les formalités administratives, de faciliter les choses pour les travailleurs et d'atténuer la pression qui s'exerce sur le système de santé, ils pourraient, entre autres, éliminer l'exigence visant la présentation d'un certificat



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

médical. Exiger une preuve d'un médecin pour valider un congé de maladie est inefficace et inapproprié. En raison de cette exigence, des employés malades doivent se rendre dans les urgences, les cliniques sans rendez-vous et leur cabinet de médecine familiale sans raison valable.

On a présenté en Nouvelle-Écosse la *Medical Certificates for Employee Absence Act*, qui limite les cas dans lesquels les employeurs peuvent exiger un certificat médical. On s'attend à ce que la loi élimine, chaque année, plus de 200 000 visites chez le médecin. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fera-t-il la même chose au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis contente que vous ayez posé la question. Le ministre de la Santé est allé en face rencontrer les gens de la Société médicale du Nouveau-Brunswick des mesures sérieuses de réduction des formalités administratives que nous mettons en oeuvre pour les médecins au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de travail qui se fait en collaboration entre le ministère de la Santé et le ministère du Développement social.

Dans trois cas différents, nous éliminons la nécessité de recourir à des médecins pour remplir des formulaires. Nous élargissons les mesures afin d'habiliter d'autres professionnels de la santé à remplir des formulaires, ce qui évitera aux médecins de devoir passer leur temps à faire du travail administratif. Nous rationalisons les formulaires et les processus dans 15 cas différents et nous réduisons et éliminons les exigences de renouvellement dans 13 cas. Si j'additionne le tout dans ma tête, Monsieur le président, nous réduisons les formalités administratives pour les médecins de plus de 40 façons différentes. C'est formidable. Il s'agit d'un changement important pour les médecins. Merci.

Mme Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, les mesures ne tiennent pas compte des besoins des patients et des travailleurs ni de la nécessité d'éliminer l'exigence visant la présentation d'un certificat médical. Une telle mesure serait tout à fait utile pour le système de santé.

Ma deuxième question aujourd'hui vise à nous permettre de déterminer quand exactement nous verrons le rapport du gouvernement sur les congés de maladie payés. Le ministre s'est fait discret à la Chambre, mais il a dit, dans des observations qu'il a faites aux médias, qu'il n'accorderait pas de congés de maladie payés aux travailleurs du Nouveau-Brunswick avant que la plupart des autres provinces fassent de même. C'est une façon étrange de concevoir des politiques, Monsieur le président.

Peu importe, il a dit que le rapport rédigé par des responsables de son ministère serait déposé à la Chambre avant la fin de la session, soit vendredi prochain. Bien que ce ne soit pas beaucoup demander, le ministre s'engagera-t-il à déposer le rapport avant le dernier



Questions orales

jour de sorte qu'il n'échappe pas à l'examen minutieux de la période des questions sur les raisons pour lesquelles son gouvernement n'agit pas pour exiger que soient instaurés des congés de maladie payés pour les travailleurs de la province?

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis content d'avoir l'occasion de prendre la parole et de répondre aux préoccupations de la députée d'en face au sujet des congés de maladie payés. Notre ministère continue de travailler à la question. Nous allons de l'avant à cet égard. Nous avons fait l'analyse. Nous avons parlé aux parties prenantes, je suppose, du dossier.

Comme je l'ai déjà mentionné, il n'y a actuellement que trois endroits au Canada où des congés de maladie sont prévus par la loi, et aucune des mesures législatives à cet égard n'est aussi vaste que celles qui ont été proposées ici à la Chambre par le chef du Parti vert. Celles-ci prévoient aussi des programmes d'aide financière pour les employeurs dans le cadre du programme de congés de maladie.

Nous agissons à cet égard, mais il s'agit d'une question qui touche non seulement les travailleurs, mais aussi les employeurs. Il est vraiment important de trouver un équilibre entre les deux groupes, je suppose, afin que nous assurions l'équité pour les employeurs pour veiller à ce qu'ils comprennent les besoins et, dans le cas des employés, pour veiller à ce que leurs droits soient respectés. Nous poursuivrons le travail à cet égard. Nous avons hâte que le tout soit présenté à l'Assemblée législative...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

LOGEMENT

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a quelques semaines, la motion 48 concernant le programme de remboursement de la TVH pour la construction de nouveaux logements locatifs abordables a malheureusement été amendée par la substitution, à certains mots, de ceci : « évaluer des programmes incitatifs novateurs » pour la construction de nouveaux logements abordables. Nous avons essentiellement présenté une solution concrète et éprouvée, que nos voisins dans les Maritimes ont utilisée avec succès pour accroître le nombre de logements locatifs dans leur province, mais celle-ci a été transformée en un concept abstrait et vague qui se résume essentiellement à regarder des licornes voler au-dessus des arcs-en-ciel. Compte tenu de l'importante pénurie de logements locatifs abordables, la ministre expliquerait-elle aux gens du Nouveau-Brunswick non pas les mesures qui ont été prises au cours de la dernière année, mais celles qui seront maintenant prises pour favoriser aujourd'hui la construction de plus de logements locatifs abordables?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Alors que nous construisons notre Société d'habitation, l'équipe travaille et trace la voie à suivre. Bien sûr, nous avons... J'ai beaucoup parlé de notre stratégie *Un logement pour tous*, mais il ne s'agissait là que d'un point de départ. Elle a été publiée il y a près d'un an, soit le 25 juin dernier. Un total de 22 mesures différentes étaient prévues pour aider à remédier à la crise du logement au Nouveau-Brunswick, et un grand nombre d'entre elles avaient pour but de favoriser la construction de nouveaux logements locatifs abordables. La plupart de ces 22 mesures ont été mises en oeuvre, mais il y a encore beaucoup de travail à faire. Je l'ai dit à maintes reprises. Je vais vous dire une seule chose, car mon temps de parole tire à sa fin : Nous changeons la façon dont nous envisageons notre manière de fournir des logements abordables et leur configuration pour en réduire le coût.

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, à ce propos, le premier anniversaire de la publication du plan arrive à grands pas. Comme nous le savons, les plans ne peuvent pas tous atteindre tous les objectifs, mais il faut tout de même qu'ils en atteignent quelques-uns. Des mises au point sont possibles, et nous devons faire des changements et nous adapter. Je n'ai pas l'impression que cela a été fait. Je sais que nous avons parlé d'examen et d'évaluations, mais la crise sévit maintenant. C'est comme si l'on demandait aux pompiers d'éteindre un incendie, mais qu'ils restaient là à parler d'évaluer les causes de l'incendie au lieu de l'éteindre. L'incendie doit être éteint tout de suite. Il faut que des logements abordables soient construits aujourd'hui même.

L'un des objectifs qui n'ont pas été atteints, c'est celui de limiter à 2,5 % l'augmentation moyenne du loyer. Il a augmenté de 10,8 %. Encore une fois, que fera la ministre pour remédier à la situation? Pourquoi ne pas réinstaurer le plafonnement des loyers?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. La stratégie *Un logement pour tous* prévoit 22 mesures, et j'ai reconnu publiquement que certaines d'entre elles n'avaient pas vraiment permis d'atteindre les objectifs auxquels nous nous attendions. Il nous faut des données pour nous assurer que les changements que nous avons opérés ont l'effet dont nous avons besoin. Nous avons recueilli des données durant près d'une année. Nous évaluons ces 22 mesures et nous présenterons certains changements de celles-ci et présenterons de nouvelles mesures. Toutefois, nous ne pouvons le faire en l'absence de données ; nous prenons donc notre temps.

Or, vous avez tout à fait raison — 2,5 %, c'est le taux que nous devons viser. Monsieur le président, nous ne croyions pas réussir à opérer un tel changement en 1 année. Il s'agit d'une stratégie de 10 ans qui prévoit des mesures immédiates que nous pouvons mettre en oeuvre dans les 2 ou 3 prochaines années. Voilà l'objectif auquel nous travaillons. Nous n'y



Questions orales

arriverons pas en 1 année. Nous ne nous attendions jamais à y parvenir en 1 année. Notre travail a toutefois déjà eu une incidence énorme sur la situation. Merci.

ÉDUCATION

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a un certain nombre d'années, du travail important a été accompli pour réviser la politique 322. Ce travail était fondé sur le rapport Korotkov. Une ébauche de politique était prête à être mise en oeuvre, mais, en raison de la désastreuse *Loi sur l'éducation* que le gouvernement actuel a présentée à la Chambre, le tout s'est soldé par un échec. Heureusement, cette loi a été rejetée et mise de côté, un peu comme les 500 enfants dans la province qui sont renvoyés à la maison et qui ne reçoivent pas d'éducation.

Je me demande si le ministre nous dirait précisément où en est l'ébauche des changements de la politique 322. Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le tout soit présenté?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais à mon tour obtenir quelques réponses de la part de la chef de l'opposition, comme l'endroit où se trouvent les deux écoles, ce qu'elle voulait dire par ses allusions aux droits parentaux dans le balado ontarien et les raisons pour lesquelles elle n'a pas défendu les membres du personnel enseignant lorsqu'on les a qualifiés d'homophobes à Woodstock il y a deux semaines. Il y a certaines choses que j'aimerais moi aussi savoir.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît. La parole est à vous, Monsieur le ministre.

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Apparemment, la chef de l'opposition sera toujours là.

L'inclusion est extrêmement importante. Notre système compte de nombreux professionnels vaillants qui travaillent fort tous les jours pour répondre aux besoins de nos enfants — aux besoins divers et sans cesse grandissants de nos enfants. Ils continueront à le faire. Au ministère, nous appuyons les districts, les districts appuient les écoles, et le ministère...

(Exclamations.)

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Je suis désolé. Le piaiement... Voulez-vous répondre?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé ; je vous prie.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, à l'ordre. À l'ordre, s'il vous plaît.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Monsieur le ministre, s'il vous plaît. Merci.

